

SEANCE DU 12-11-2020

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le sept novembre deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Éric DELHOMMEAU, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : DELHOMMEAU Éric, LEJEAU Bruno, Raymond PRICAZ, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, Lauriane PETIT-ROULET, Christian SION, Isabelle CHERUY, Séverine CHAT, Jérémy GUILLERMIN, Franck HAUGOU, Bénédicte BROUTIER et Céline TUTTINO.

Était absente Mme Manon BLANCHIN

Mme Blandine AMBLARD donne pouvoir à Mme Isabelle CHERUY

M. Cyrille CAUSSE a été nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée en mémoire de Samuel PATY et des victimes de l'attentat de Nice

- **1. La crise sanitaire :**

M. Le Maire rappelle les directives en place sur notre commune dans le cadre de la crise sanitaire et du protocole mis en place à l'école. Les salles des associations, la salle de motricité de l'école et la salle des fêtes sont fermées jusqu'à nouvel ordre (sauf pour l'assemblée délibérante du conseil municipal).

- **2. Personnel de l'école :**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'organisation actuelle de l'école en raison des arrêts maladie et informe également de la demande de démission d'un membre du personnel de l'école..

- **3. Transition écologique :**

M. Bruno LEJEAU fait le point sur le projet de transition écologique sur notre commune suite à la 1^{ère} phase du 2 octobre 2020. La 2^{ème} phase est en préparation elle sera réalisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

- **4. Point d'étape bâtiments communaux et rénovation du presbytère :**

M. le Maire présente l'avancement des différents dossiers et fait un retour de la réunion publique du jeudi 15 octobre 2020.

Le projet de rénovation du Presbytère va être finalisé fin 2020.

- **5. Assemblée du Cœur des Bauges**

M. le Maire informe le conseil Municipal sur le projet de création d'une association des élus des Bauges.

L'Assemblée du Cœur des Bauges aura pour finalité la construction d'un projet de territoire pour notre massif.

- **6. Tarifs location des locaux du personnel de santé**

Les locaux des personnels de santé sont opérationnels depuis le 1^{er} novembre 2020. Les personnels de santé ont créé une SCM pour les locaux du personnel de santé dans le bâtiment de la mairie. Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer des locaux du personnel de santé à compter du 1^{er} novembre 2020.

Le prix du loyer est fixé à 360.00 € par mois charges comprises, puis une augmentation en fonction des plages horaires utilisées afin d'atteindre un loyer de 600 € par mois charges comprises en novembre 2021

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

- **7. Demandes de subventions dans le cadre du plan de relance de l'état**

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie dans le cadre du plan de relance

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie de

la Commune de Bellecombe en Bauges, dans le cadre du plan de relance

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

-approuve le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie de la commune de Bellecombe en Bauges.

-approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 550 000.00 € HT

-demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

-autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école dans le cadre du plan de relance

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de l'école de la Commune de Bellecombe en Bauges, dans le cadre du plan de relance

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

-approuve le projet de réhabilitation du bâtiment de l'école de la commune de Bellecombe en Bauges.

-approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 330 000.00 € HT

-demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

-autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

Demande de subvention pour les travaux de remplacement de la chaudière de la mairie

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement de la chaudière du bâtiment de la mairie de la Commune de Bellecombe en Bauges.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

-approuve le projet de remplacement des chaudières de la commune de Bellecombe en Bauges.

-approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 130 250 .00 € HT

-demande à la Région, à l'Etat et au Département la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

-autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

- 8. Plan de formation Mutualisé proposé par le centre de gestion de la Savoie

Adoption du plan de formation mutualisé (2020-2022)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le plan de formation mutualisé proposé pour le territoire Bassin Chambérien ;

Vu l'avis du comité technique en date du 24 septembre 2020 ;

Considérant l'obligation, pour chaque employeur territorial, de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel,

Considérant l'intérêt de la démarche qui permettra aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés par les territoires,

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il ajoute qu'un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie, les territoires d'Arlysière, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; du bassin Chambérien ; de Maurienne et de Tarentaise).

L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Le comité technique du Cdg73 a émis, le 24 septembre 2020, un avis favorable aux plans de formation mutualisés du bassin Chambérien, de la Maurienne et de la Tarentaise.

Il est dès lors possible pour la collectivité d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire du Bassin Chambérien, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenus en début d'année 2020 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

Le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire **du Bassin Chambérien**.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- approuve le plan de formation mutualisé, annexé à la présente délibération ;
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'exécution du plan de formation mutualisé pour les années 2020 à 2022 ;
- autorise **Le Maire** à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ce plan de formation mutualisé.

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

- **9. Taux de la taxe d'aménagement**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2018, fixant le taux de la taxe d'aménagement à 4 %

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal de BELLECOMBE en BAUGES décide,
de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2021**

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

- **10. Subvention de solidarité aux communes touchées par la tempête Alex**

M. le Maire rappelle que la somme de 9 000.00 € a été inscrite au budget primitif 2020. Deux délibérations du Conseil Municipal ont attribué la somme de 3860 € à une liste d'associations.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention aux communes touchées par la tempête Alex

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500 € aux communes touchées par la tempête Alex.

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

- **11. Subvention de solidarité**

M. le Maire rappelle que la somme de 9 000.00 € a été inscrite au budget primitif 2020. Deux délibérations du Conseil Municipal ont attribué la somme de 3860 € à une liste d'associations.

M. le Maire propose que dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19 et des effets sur l'économie locale, d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle à BAUGES SOLIDARITE

Cette subvention permettra à BAUGES SOLIDARITE d'acheter aux producteurs et artisans locaux.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1000 € à BAUGES SOLIDARITE .

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

- **12. Point sur l'urbanisme**

Monsieur le Maire donne connaissance des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier conseil municipal :

Permis de construire :

- M. Thomas VINOT pour la réhabilitation d'une grange au Villard Derrière : refusé le 19/10/2020
- M. Antoine VONDERWEIDT pour un permis modificatif d'une maison individuelle aux Dôdes accordé le 01/10/2020
- M. Patrick NICOUD pour la création d'un garage et l'aménagement d'un jardin au Chef-Lieu accordé le 13/10/2020
- M. Thibault FRINEL pour la construction d'une maison individuelle au Chef-Lieu accordé le 08/10/2020

Déclaration préalable de travaux :

- SAS PEGASE pour la création d'une serre aux Taissonnières refusé le 01/10/2020
 - Mme Caroline FABRE pour la réfection de la toiture de sa maison au Chef-Lieu : accordée le 08/10/2020
 - M. Vincent HALSKA pour la création d'un abri voiture aux Dodes : refusé le 08/10/2020
 - Mme Evelyne NIVEAUX pour la création d'une véranda et d'un abri de jardin à la Charniaz : accordée le 19/10/2020
 - M. Nicolas TOLEDANO pour l'extension d'un abri de jardin aux Dodes : accordé le 02/11/2020
-
- Mme Evelyne NIVEAUX a déposé le 3 novembre 2020 un recours devant le tribunal administratif pour la division parcellaire concernant M Yves NIVEAUX.

- **13. Point sur l'état civil**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état-civil depuis le dernier conseil municipal :

Naissances :

- Lana DECLUY née le 30/09/2020 (Les Dodes)
- Sacha HALSKA né le 14/10/2020 (Les Dodes)
- Jane ROZE née le 16/10/2020 (Chef-Lieu)

- **14. Questions diverses :**

Recrutement d'un vacataire pour assurer le déneigement un week-end sur deux

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de recruter un vacataire pour assurer le déneigement un week-end sur deux durant la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021 et ce afin de permettre à l'agent en poste de respecter les temps de repos.

Il propose que ce vacataire perçoive une indemnité d'astreinte de week-end d'un montant de 109.28 euros brut et une rémunération de 30 euros brut par heure effectuée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le recrutement d'un vacataire pour assurer le déneigement un week-end sur deux durant la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021,

DIT que ce vacataire percevra une indemnité d'astreinte de week-end d'un montant de 109.28 euros brut et une rémunération de 30 euros brut par heure effectuée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce recrutement.

Vote : 0 abstention 0 contre 14 pour

Les Colis de fin d'année pour les aînés seront préparés le 10 décembre 2020 après le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 35

Signatures des membres présents

M. DELHOMMEAU Éric,

M. LEJEAU Bruno,

M. Raymond PRICAZ,

M. DUSSOLLIER François,

M. CAUSSE Cyrille,

Mme Isabelle CHERUY,

Mme Lauriane PETIT-ROULET,

M. Christian SION,

Mme Séverine CHAT,

M. Jérémy GUILLERMIN,

M. Franck HAUGOU,

Mme Bénédicte BROUTIER,

Mme Céline TUTTINO,